Image not found or type unknown

Acheter un bien en dessous de sa valeur

Par **MESLAY aurelie**, le **08/02/2017** à **22:18**

Bonsoir,

Notre propriétaire partant en maison de retraite nous avons souhaiter lui proposer d acheter sa maison dans laquelle nous vivons au 1er et lui en dessous. Notre budget étant restreint nous avons proposé le max de ce qu l on peut emprunter, à savoir
400 000€. Avec son accord nous avons fait évaluer le bien que nous savions bien plus cher. Cette 1 ère estime le bien à 525 000€. Il a fait un leg à une association mais pourrait envisager de nous la vendre à notre capacité. Est il possible de vendre un bien bien en dessous de sa valeur? Je sais qu il y a des risques de redressement fiscale mais pour les sommes indiquées, cela correspondrait à combien? Il paraît qu' il y a également un risque pénal considérant que la différence pourrait avoir été payée en "dessous de table". Je vous remercie de vos informations et de votre aide.

Aurélie

Par **MESLAY aurelie**, le **08/02/2017** à **22:49**

Merci de votre réponse. Est il possible dans le cas d une telle vente que les frais de notaire soient sur la valeur vénale du bien afin de réduire les risques de rappel et pénalités?

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés